

20251001 InfoMigrants

<https://www.infomigrants.net/fr/post/67231/pacte-de-solidarite-de-lue--30-000-migrants-a-repartir-parmi-les-etats-membres-dici-noel>

Actualités



Des demandeurs d'asile en Allemagne. Crédit : Joerg Koch/AA/picture alliance

Pacte de solidarité de l'UE : 30 000 migrants à répartir parmi les États membres d'ici Noël

Par [La rédaction](#)

Selon les termes du Pacte asile et migration, au moins 30 000 demandeurs d'asile par an devraient être relocalisés depuis les pays de première ligne, comme la Grèce ou l'Italie, vers les États moins exposés de l'Union européenne. Les pays qui ne joueront pas le jeu devront s'acquitter d'une amende de 20 000 euros par migrant refusé. Mais le dossier est très sensible et trouver un accord d'ici Noël devrait s'avérer délicat.

Au moins 30 000 demandeurs d'asile à répartir d'ici Noël 2025 : la nouvelle politique migratoire de l'UE va connaître son premier vrai test au cours des prochaines semaines. [Selon le Pacte asile et migration, adopté en 2024](#), un mécanisme de solidarité est prévu entre les États membres. Celui-ci vise à répartir plus équitablement la prise en charge des demandeurs d'asile sur le sol européen afin d'éviter que les pays en première ligne comme l'Italie et la Grèce ne supportent à eux seuls la gestion des demandes.

Selon les termes du Pacte, un minimum de 30 000 relocalisations seront exigées chaque année. Les premières négociations sur comment répartir ces personnes parmi les 27 pays de l'UE s'apparentent donc à être lancées.

Mathématiquement, cela revient à un peu plus de 1 000 migrants par pays. Si un État refuse de jouer le jeu, l'UE prévoit de les pénaliser : en leur infligeant une amende de 20 000 euros pour chaque migrant "non relocalisé". Autre option : en cas de refus de relocalisation, les pays peuvent participer à des mesures de solidarité (déploiement de personnel, aide logistique et financière à d'autres pays...).

Hostilité de l'extrême droite

Les Vingt-Sept redoutent des tractations extrêmement périlleuses sur ce dossier. Pourtant, "d'un point de vue logistique, c'est assez facile de prendre 1 000 personnes à un autre pays : tu envoies des bus, des avions", a confié un diplomate européen à l'AFP. Mais "c'est politiquement que c'est très compliqué", poursuit-il sous couvert d'anonymat.

En effet, l'extrême droite européenne n'a jamais caché son hostilité à cette mesure de solidarité. "Nous nous opposons à ce Pacte de submersion et à la répartition obligatoire des migrants dans nos communes qu'il contient. Les peuples d'Europe ne veulent être ni remplacés, ni submergés", avait notamment tweeté Jordan Bardella, député européen et président du Rassemblement national en France, à la signature du pacte, en avril 2024.

Les discussions avec la Hongrie, la Pologne, l'Autriche et la Slovaquie, trois pays qui appliquent une politique migratoire stricte et qui ont voté contre de nombreux textes du Pacte asile, devraient être ardues.

Au mois de février, Donald Tusk avait réitéré ses critiques à l'égard du pacte. Lors d'une conférence de presse conjointe avec la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen, le Premier ministre polonais avait déclaré que "la Pologne n'acceptera aucune charge liée au mécanisme de relocalisation. La Pologne se trouve dans une situation très particulière. Nous subissons une pression énorme de la part de l'immigration illégale", faisant à nouveau référence aux flux migratoires que la Biélorussie et la Russie instrumentalisent, selon lui, à la frontière orientale.

A lire aussi

[L'Union européenne multiplie les accords controversés en Afrique pour lutter contre l'immigration](#)

L'Autriche, quant à elle, avait déjà opéré un tour de vis anti-immigration en annonçant la suspension du regroupement familial, au mois d'avril. "Nous avons atteint les limites de nos capacités d'accueil", avait affirmé fin mars la ministre de l'Intégration Claudia Plakolm.

"Peut-être faudrait-il rappeler aux États membres qu'ils ont quand même négocié ce texte", rétorque l'eurodéputée Fabienne Keller auprès de l'AFP. "Tout l'intérêt de ce nouveau système, c'est de regarder les chiffres de façon objective, sans entrer dans des démagogies populistes", plaide l'élue centriste, qui a poussé pour l'adoption de cette vaste réforme migratoire au Parlement européen.

Même outre-Atlantique, le sujet fait parler. Donald Trump a âprement critiqué mardi 23 septembre à [l'ONU la politique migratoire européenne](#).

Méthodologie

Le défi est donc de taille. Les négociations devraient durer tout l'automne. Première étape : la liste. La Commission européenne déterminera d'ici le 15 octobre quels pays de l'UE sont, selon elle, sous "pression migratoire" à partir d'une série de critères (nombre d'arrivées irrégulières, taille du pays...).

Sur cette base, les États membres débattront ensuite de combien de migrants chacun est prêt à "relocaliser" sur son sol ou quelle aide financière ils sont prêts à verser.

Plusieurs rounds de négociations sont prévus à cet effet. Avant une décision finale, indispensable, d'ici la fin de l'année.

A lire aussi

[Expulsions de migrants : la Commission européenne souhaite "explorer la possibilité de centres de retour hors UE"](#)

En plus de débattre de la façon de gérer les arrivées, les États membres travaillent aussi à l'amélioration des renvois des déboutés d'asile via la "directive retour". Moins de 20% des décisions d'expulsion de migrants sont actuellement suivies d'effets au sein de l'UE, une statistique régulièrement brandie par les partisans d'une ligne migratoire plus ferme.

Trois propositions sont actuellement examinées pour durcir les règles en vigueur. Si ces mesures sont adoptées, elles permettront notamment aux États membres d'ouvrir [des centres en dehors des frontières de l'UE](#) pour y envoyer les migrants dont la demande d'asile aurait été rejetée, les fameux "hubs de retours". Les États membres espèrent, là encore, trouver un accord d'ici Noël.